

Département des Alpes-Maritimes (06)

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
PAYS DE GRASSE - COMMUNE DE  
PEGOMAS**



**ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES**

**DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE**

**6.9 - CERTIFICAT D'AFFICHAGE ET DE PUBLICITE**



ZI Bois des Lots  
10 Allée des Gonsards  
26 130 SAINT PAUL TROIS CHATEAUX  
Téléphone : 04-75-04-78-24

*Etude réalisée avec le  
concours financier de  
l'Agence de l'Eau RMC*

*Décision attributive  
n°2019 6011 du 5  
décembre 2019*

*N° opération :  
141.2019.108-OSC*



GRUPE MERLIN/Réf doc : 1319050-ER1-ETU-ME-1-001

**Le Commissaire enquêteur  
Françoise ROUXEL**



*Pégomas, le 7 avril 2026*

MAIRIE DE PEGOMAS



06580

## **CERTIFICAT D’AFFICHAGE**

### **De l’enquête publique portant sur le projet de zonage d’assainissement des eaux pluviales de la commune de Pégomas**

Je soussignée Florence SIMON, Maire de la commune de Pégomas, certifie que :

- L’avis d’enquête publique portant sur le projet de zonage d’assainissement des eaux pluviales de la commune de Pégomas a bien été affiché en Mairie, au CCAS, à la Médiathèque et à la Police Municipale à compter du 3 avril 2026 et restera affiché jusqu’au 22 mai inclus.

Par ailleurs, je certifie que les mesures d’affichage complémentaires suivantes ont été mises en place :

- L’avis d’enquête publique portant sur le projet de zonage d’assainissement des eaux pluviales de la commune de Pégomas a été publié sur le site internet de la ville le 3 avril 2026,
- L’avis d’enquête publique portant sur le projet de zonage d’assainissement des eaux pluviales de la commune de Pégomas ainsi qu’une affiche d’information simplifiée seront affichés dans le mobilier urbain du 13 avril 2026 au 22 mai 2026 inclus en alternat sur les différents secteurs d’affichage de la commune,
- Des publications seront effectuées régulièrement sur la page Facebook de la ville en amont et durant l’enquête publique.



Florence SIMON

Maire de Pégomas

**C.C.A.S.**  
Ville de Pégomas

France  
services

Informational poster with various notices and logos.

LE C.C.A.S. SERA FERME  
LUNDI 05 AVRIL  
LUNDI DE PAQUES

3133  
N° de dossier  
LES PEGOMAS

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
Commune d'Agglomération du Pays de Grasse  
Enquête publique portant sur le projet de zonage d'aménagement des zones phytobios de la commune de PEGOMAS  
DU LUNDI 20 AVRIL 2026 AU VENDREDI 22 MAI 2026 INCLUS

Le Conseil de la Commune d'Agglomération du Pays de Grasse (C.A.P.G.) a l'honneur de vous informer qu'il a adopté le projet de zonage d'aménagement des zones phytobios de la commune de PEGOMAS, tel qu'il est défini dans le plan de zonage d'aménagement des zones phytobios (P.Z.A.) annexé au présent avis d'enquête publique. Ce projet de zonage d'aménagement des zones phytobios a pour objet de définir les zones phytobios de la commune de PEGOMAS et de déterminer les règles d'urbanisme applicables à ces zones.

Le zonage d'aménagement des zones phytobios est défini par le plan de zonage d'aménagement des zones phytobios (P.Z.A.) annexé au présent avis d'enquête publique. Ce projet de zonage d'aménagement des zones phytobios a pour objet de définir les zones phytobios de la commune de PEGOMAS et de déterminer les règles d'urbanisme applicables à ces zones.

Le zonage d'aménagement des zones phytobios est défini par le plan de zonage d'aménagement des zones phytobios (P.Z.A.) annexé au présent avis d'enquête publique. Ce projet de zonage d'aménagement des zones phytobios a pour objet de définir les zones phytobios de la commune de PEGOMAS et de déterminer les règles d'urbanisme applicables à ces zones.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA FAMILLE, DE LA GÉRANCE DE LA VIEillesse ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

**Victime ou témoin de maltraitance envers un adulte vulnérable\* en établissement ou à domicile ?**

Appelez le numéro national d'écoute et de signalement :

**3133**  
LE NUMÉRO CONTRE LES MALTRAITANCES

Des professionnels à votre écoute, pour vous aider.  
Appel gratuit 7j/7, de 9h à 20h.

Accessibilité pour les personnes sourdes ou malentendantes :

3133.gouv.fr

\*Les personnes âgées, les personnes en situation de handicap ou de précarité.

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communauté d'agglomération du Pays de Grasse

## Enquête publique portant sur le projet de zonage d'assainissement des eaux pluviales de la commune de Pégomas

**DU LUNDI 20 AVRIL 2026 AU VENDREDI 22 MAI 2026**

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse informe le public qu'il a, en application de l'article 122-1 de la loi n° 2000-430 du 15 mai 2000 relative à la modernisation de l'administration, conformément à l'arrêté communal n° 31/03/2026, à une enquête publique pour avis sur le projet de zonage d'assainissement des eaux pluviales de la commune de Pégomas, du lundi 20 avril 2026 à 21h00 au vendredi 22 mai 2026 à 18h00, dans le cadre de la Gestion des eaux pluviales urbaines de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse.

Monsieur ROUXEL Françoise est désigné en qualité de Commissaire enquêteur. Monsieur ROUXEL Françoise est titulaire de la carte professionnelle n° 123456789 délivrée par le Président du Tribunal administratif de Montpellier le 15/03/2024.

Le siège de l'enquête publique est fixé, à la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, 57 avenue Pierre Séward, 06130 GRASSE dont les horaires d'ouvertures sont du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et l'enquête publique se déroulera à la Mairie de Pégomas. Les horaires d'ouvertures de PEGOMAS dont les horaires d'ouvertures sont du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 sauf les jours fériés et le vendredi 15 mai 2026.

Durant toute la durée de l'enquête, le public peut consulter le dossier d'enquête au siège de l'enquête et en mairie de Pégomas et sur les sites internet de la Communauté d'agglomération et de la Mairie de Pégomas.

Le public peut consigner ses observations sur le registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête et en mairie de Pégomas.

Le public peut également adresser ses observations :

- Par courrier postal, à la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse (57, avenue Pierre Séward – 06130 GRASSE)
- Par courriel, "À l'attention du Commissaire enquêteur", à l'adresse suivante : [zonage.pegomas@paysdegrasse.fr](mailto:zonage.pegomas@paysdegrasse.fr) en indiquant l'objet de l'enquête et la mention "À l'attention du Commissaire enquêteur".

Toute personne peut obtenir, sur sa demande et à ses frais, communication du dossier d'enquête publique auprès du Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dès la publication d'ouverture de l'enquête.

Le Commissaire enquêteur assurera trois permanences pour accueillir le public à la mairie de Pégomas :

- Le lundi 20 avril 2026 - 8 h 30 - 12h 30 / 13 h 30 - 16 h 30.
- Le mercredi 6 mai 2026 - 8 h 30 - 12h 30 / 13 h 30 - 16 h 30.
- Le vendredi 22 mai 2026 - 8 h 30 - 12h 30 / 13 h 30 - 16 h 30.

À l'expiration de l'enquête publique, le Commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour remettre son rapport et ses conclusions. Ces documents seront consultables pendant une durée de un an :

- Au Service Eau et Assainissement de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse (10 avenue Francis de Croisset 06130 GRASSE) ;
- Sur les sites internet de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et de la Mairie de Pégomas.

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communauté d'agglomération du Pays de Grasse

## Enquête publique portant sur le projet de zonage d'assainissement des eaux pluviales de la commune de PEGOMAS DU LUNDI 20 AVRIL 2026 AU VENDREDI 22 MAI 2026 INCLUS

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse informe le public qu'il sera procédé sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, conformément à l'Article 6 de la loi n° 2004-630 du 12 juillet 2004, à une enquête publique portant sur le projet de zonage d'assainissement des eaux pluviales de la commune de PEGOMAS, du lundi 20 avril 2026 à 19h30, vendredi 22 mai 2026 à 16h30, dans le cadre du zonage de la compétence Gestion des eaux pluviales urbaines à la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse.

Mesdames NICOLÉ FROISSON en qualité de Commissaire enquêteur et Madame KUNNE BARBER Alice en qualité de Commissaire enquêteur suppléant, ont été désignées par le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, conformément à l'Article 6 de la loi n° 2004-630 du 12 juillet 2004, à l'initiative de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, 57 Avenue Pierre SEMARD, 06130 GRASSE dont les horaires d'ouvertures sont du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30. La Mairie de PEGOMAS, 169 Avenue de Grasse 06530 PEGOMAS dont les horaires d'ouvertures sont du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 sauf les jours fériés et le vendredi 15 mai 2026.

Durant toute la durée de l'enquête, le public peut consulter le dossier d'enquête au siège de l'enquête et en mairie de PEGOMAS et sur les sites internet de la Communauté d'agglomération et de la Mairie de PEGOMAS.

Le public peut consigner ses observations sur le registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête et en mairie de PEGOMAS.

Le public peut également adresser ses observations :

- Par courrier postal, à la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse 57 Avenue Pierre SEMARD - 06130 GRASSE et indiquer l'objet de l'enquête et la mention "à l'attention du Commissaire enquêteur".

- Toute personne peut obtenir, sur sa demande et à ses frais, communication du dossier d'enquête publique auprès du Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dès la publication d'ouverture de l'enquête.

Le Commissaire enquêteur assurera trois permanences pour accueillir le public à la mairie de PEGOMAS :

Le lundi 20 avril 2026 : 8 h 30 - 12 h 30 / 13 h 30 - 16 h 30.

Le mercredi 6 mai 2026 : 8 h 30 - 12 h 30 / 13 h 30 - 16 h 30.

Le vendredi 22 mai 2026 : 8 h 30 - 12 h 30 / 13 h 30 - 16 h 30.

À l'expiration de l'enquête publique, le Commissaire enquêteur déposera d'un délai d'un mois pour remettre son Rapport et ses Conclusions. Les documents seront consultables pendant une durée de un an :

Au Service Eau et Assainissement de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse 110 Avenue Francis de Croisset, 06130 GRASSE ;

Sur les sites internet de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et de la Mairie de PEGOMAS.

Document administratif de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, relatif au zonage d'assainissement des eaux pluviales de la commune de PEGOMAS. Le document est divisé en plusieurs sections : 1. OBJET, 2. CONSTATS, 3. ANALYSE DES INTERETS, 4. CONCLUSIONS, 5. RECOMMANDATIONS. Le document est daté du 15 mai 2026 et est signé par le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse.



SONNEZ  
TIREZ



# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communauté d'agglomération du Pays de Grasse

## Enquête publique portant sur le projet de zonage d'assainissement des eaux pluviales de la commune de PEGOMAS DU LUNDI 20 AVRIL 2026 AU VENDREDI 22 MAI 2026 INCLUS

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse informe le public qu'il sera procédé sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, conformément à l'Arrêté communautaire AR2026\_002 en date du 31/03/2026, à une enquête publique portant sur le projet de zonage d'assainissement des eaux pluviales de la commune de PEGOMAS, du lundi 20 avril 2026 à 8 h 30 au vendredi 22 mai 2026 à 16 h 30, dans le cadre du transfert de la compétence Gestion des eaux pluviales urbaines à la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse.

Madame ROUXEL Françoise est désignée en qualité de Commissaire enquêteur et Madame KUHNE-BARBIER Alice en qualité de Commissaire enquêteur suppléant, par décision du 18 février 2026 de la Présidente du Tribunal administratif de Nice.

Le siège de l'enquête publique est fixé, à la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, 57 avenue Pierre SEMARD, 06130 GRASSE dont les horaires d'ouvertures sont du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et l'enquête publique se déroulera à la Mairie de Pégomas, 169 Avenue de Grasse 06580 PEGOMAS dont les horaires d'ouvertures sont du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 sauf les jours fériés et le vendredi 15 mai 2026.

Durant toute la durée de l'enquête, le public peut consulter le dossier d'enquête au siège de l'enquête et en mairie de Pégomas et sur les sites internet de la Communauté d'agglomération et de la Mairie de Pégomas.

Le public peut consigner ses observations sur le registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête et en mairie de Pégomas.

Le public peut également adresser ses observations

- Par courrier postal, à la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse (57, avenue Pierre Sémard – 06130 GRASSE)

- Par courriel, "À l'attention du Commissaire enquêteur", à l'adresse suivante : [zonage\\_pegomas@paysdegrasse.fr](mailto:zonage_pegomas@paysdegrasse.fr)

en indiquant l'objet de l'enquête et la mention "À l'attention du Commissaire enquêteur";

Toute personne peut obtenir, sur sa demande et à ses frais, communication du dossier d'enquête publique auprès du Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dès la publication d'ouverture de l'enquête.

Le Commissaire enquêteur assurera trois permanences pour accueillir le public à la mairie de Pégomas :

Le lundi 20 avril 2026 - 8 h 30 - 12h 30 / 13 h 30 - 16 h 30,

Le mercredi 6 mai 2026 - 8 h 30 - 12h 30 / 13 h 30 - 16 h 30,

Le vendredi 22 mai 2026 - 8 h 30 - 12h 30 / 13 h 30 - 16 h 30.

À l'expiration de l'enquête publique, le Commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour remettre son Rapport et ses Conclusions. Ces documents seront consultables pendant une durée de un an :

Au Service Eau et Assainissement de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse (10 avenue Francis de Croisset 06130 GRASSE) ;

Sur les sites Internet de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et de la Mairie de Pégomas.



## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Enquête publique portant sur le projet de zonage d'assainissement  
eaux pluviales de la commune de PEGOMAS  
DU LUNDI 20 AVRIL 2026 AU VENDREDI 22 MAI 2026 INCLUS

Le zonage d'assainissement des eaux pluviales de la commune de Pégomas est l'objet d'une enquête publique. Ce zonage a pour objet de définir les zones de collecte des eaux pluviales et de déterminer les modalités de traitement de ces eaux. Le zonage est défini par le territoire de la commune de Pégomas, du lundi 20 avril 2026 à 8 h 30 au vendredi 22 mai 2026 à 18 h 00, dans le cadre de l'élaboration de la Compétence des eaux pluviales urbaines à la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse.

Madame ROULET, Responsable et déléguée en qualité de Commissaire enquêteur et Madame KLEINE, Adjointe au Commissaire enquêteur, sont à disposition du public au siège de l'enquête et en matière de Pégomas et au lieu habilité de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse.

Le public peut également adresser ses observations par courrier électronique à l'adresse suivante : [ca@pag.fr](mailto:ca@pag.fr).

Toute personne peut obtenir, sur sa demande et à son frais, communication de l'ensemble des documents relatifs à l'élaboration de ce zonage.

Le Commissaire enquêteur assure la tenue permanente pour accéder au public à l'ensemble de Pégomas.

Le mardi 20 avril 2026 : 8 h 30 - 12h 30 / 13 h 30 - 16 h 30  
Le mercredi 21 avril 2026 : 8 h 30 - 12h 30 / 13 h 30 - 16 h 30  
Le vendredi 22 mai 2026 : 8 h 30 - 12h 30 / 13 h 30 - 16 h 30

À l'expiration de l'enquête publique, le Commissaire enquêteur déposera l'ensemble des documents et des observations au Service Eau et Assainissement de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (22 avenue Pierre de Coubertin, 06130 GRASSE).

Sur les sites internet de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et de la Mairie de Pégomas.

Ville de PEGOMAS  
**XV-380**  
Appel à  
Candidature

REJOIGNEZ  
UNE COMMISSION  
CITOYENNE  
ET PARTICIPEZ  
À L'AVENIR  
DE VOTRE COMMUNE !

CONTACT  
ET INFORMATIONS  
Mairie de Pégomas - 04 93 91 12 72

L'association Culturelle du Val de Siagne  
présente  
Le Théâtre du Val de Siagne

# Don Quichotte

sur les routes de la Manche

**THEATRE**

**Mercredi 15 avril**  
15 h 30  
Espace Culturel du Val de Siagne  
1975 avenue de la République - 06130 Le Prieuré-sur-Siagne  
04.92.19.09.50

Riviera Fitness CLUB

**19,99** / MOIS  
PLUS 99 CENTS

COACHING INCLUS DANS VOTRE ABONNEMENT

MANDELIEU - PEGOMAS  
2281 Route de France - 06580 PEGOMAS  
[www.rivierafitness.fr](http://www.rivierafitness.fr)  
04 93 05 00 23

AMBIENT COLLECTE DE VOS POUBELLES

À PEGOMAS, LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS EVOLUE  
en collectes individuelles

Des le lundi 1<sup>er</sup> août 2022,  
NOUVELLES CONSIGNES POUR LA PRESENTATION  
DE MES SACS INDIVIDUELS POUR

- LES ORDURES MENAGERES
- LE TRI SELECTIF
- LES DECHETS ALIMENTAIRES

Pour les consulter :  
[WWW.VILLEDEPEGOMAS.COM](http://WWW.VILLEDEPEGOMAS.COM)  
ou 0800 508 508

SIGNALER

# REPertoire des ASSOCIATIONS DE PEGOMAS

Consultable en ligne sur notre site internet  
Informez-vous sur nos services locaux et trouvez  
l'association qui vous correspond !

Prenez-vous bien : [www.livredpegomas.com](http://www.livredpegomas.com)

ou contactez directement le QR code !

DEPARTEMENT DES URBANISMES

ACQUISITION D'UN VEHICULE PROPRE POUR LA  
POLICE MUNICIPALE

Coût de la dépense HT : 28 266,00 €

OPERATION FINANCE PAR LA REGION : 1 182,00 €  
LE DEPARTEMENT : 714,00 €  
LA COMMUNE : 4 273,00 € + TVA

DEPARTEMENT DES URBANISMES

MODERNISATION DE 3 POSTES  
ELECTRIQUES VILLAGE DU CUI

Coût de la dépense HT : 6 722,50 €

Coût de la dépense HT : 47 558,00 €

Subvention du Département par Apport Régional : 8 238 €  
Port de la commune : 34 320 € + TVA

DEPARTEMENT DES URBANISMES

EQUIPEMENT EN VIDEO PROTECTION

Coût de la dépense HT : 7 108,21 €

OPERATION FINANCE PAR :  
LE GOUVERNEMENT AU TITRE  
DE LA LOI 2004 - 2 132,00 €  
DU DFP 3 540,00 €  
LA COMMUNE : 4 223,21 € + TVA

DEPARTEMENT DES URBANISMES

TRAVAUX CAMERAS DE VIDEO PROTECTION DEVANT  
L'ECOLE JULES FERRY ET DANS LE QUARTIER DE  
"CABOU"

Coût de la dépense HT : 47 558,00 €

Subvention du Département par Apport Régional : 8 238 €  
Port de la commune : 34 320 € + TVA

DEPARTEMENT DES URBANISMES

ACQUISITION D'UN DEFIBRILLATEUR POUR LA  
POLICE MUNICIPALE

Coût de la dépense HT : 4 478,70 € HT

OPERATION FINANCE PAR :  
LE GOUVERNEMENT AU TITRE DE LA LOI 2004 - 1 829,00 €  
LA COMMUNE : 2 649,70 € + TVA

DEPARTEMENT DES URBANISMES

INSTALLATION D'UNE CAMERA  
DANS LE PARKING MARCHE

Coût de la dépense HT : 8 238,00 €

Subvention du Département par Apport Régional : 1 829 €  
Port de la commune : 6 409 € + TVA

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communauté d'agglomération du Pays de Grasse

**Enquête publique portant sur le projet de zonage d'assainissement des  
eaux pluviales de la commune de PEGOMAS  
DU LUNDI 20 AVRIL 2025 AU VENDREDI 22 MAI 2025 INCLUS**

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse informe le public qu'il aura procédé sur les territoires de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, conformément à l'article communautaire ANASR, tel qu'en date de l'ARJ2025, à une enquête publique portant sur le projet de zonage d'assainissement des eaux pluviales de la commune de PEGOMAS, du lundi 20 avril 2025 à 8 h 30 au vendredi 22 mai 2025 à 18 h 30 dans le cadre du transfert de la compétence Gestion des eaux pluviales urbaines à la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse.

Madame NICOLE Françoise est désignée en qualité de Commissaire enquêteur et Madame KURNE BARBIER Alice en qualité de Commissaire enquêteur suppléante, par décision du 18 février 2025 de la Présidente du Tribunal administratif de Nice. Le chef de l'enquête publique est fixé à la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, 17 avenue Pierre Sémard, 06110 GRASSE. L'enquête publique se déroulera à la Mairie de Pegomas, 119 Avenue du Grasse 06280 PEGOMAS (commune d'Annecy du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 18h00) et au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 18h00. Durant toute la durée de l'enquête, le public peut consulter le dossier d'enquête au siège de l'enquête et en mairie de Pegomas et sur les sites Internet de la Communauté d'agglomération et de la Mairie de Pegomas.

Le public peut consigner ses observations sur le dossier d'enquête jusqu'à disposition au siège de l'enquête et en mairie de Pegomas.

Le public peut également adresser ses observations :

Par courrier postal, à la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse (57, avenue Pierre Sémard - 06110 GRASSE)

Par e-mail, à l'adresse du Commissaire enquêteur : [nicole.nicole@capegomas.fr](mailto:nicole.nicole@capegomas.fr)

en indiquant l'objet de l'enquête et la mention "à l'attention du Commissaire enquêteur"

Toute personne peut obtenir, sur demande et sur frais, communication du dossier d'enquête publique auprès du Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dès la publication d'ouverture de l'enquête.

La Commissaire enquêteur assurera trois permanences pour accueillir le public à la mairie de Pegomas :

le lundi 20 avril 2025, de 8 h 30 - 12h 30 / 13 h 30 - 18 h 30

le mercredi 9 mai 2025, de 8 h 30 - 12h 30 / 13 h 30 - 18 h 30

le vendredi 22 mai 2025, de 8 h 30 - 12h 30 / 13 h 30 - 18 h 30

À l'expiration de l'enquête publique, le Commissaire enquêteur dispose d'un délai d'un mois pour remettre son Rapport et ses Conclusions. Ces documents seront consultables pendant une durée de un an.

Au Grasse Eau et Assainissement de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse (110 avenue Francis de Croisot - 06130 GRASSE)

Sur les sites Internet de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et de la Mairie de Pegomas.

Le zonage d'assainissement des eaux pluviales de la commune de Pegomas sera approuvé par Arrêté communautaire.

NE PAS TIRER SUR LA PORTE

S.V.P.